

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'investissement à vocation générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Regard Responsable Flexible (FR0013420197)

Ce Fonds d'investissement à vocation générale est géré par PRO BTP FINANCE, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP

Le Fonds d'investissement à vocation générale est soumis au droit français.

Objectifs et Politique d'investissement

Ce Fonds d'investissement à vocation générale a pour objectif, de surperformer l'indicateur de référence 50% EONIA (capitalisé) et 50% EuroStoxx 50 (net return, code Bloomberg : SX5T INDEX) par le biais d'une gestion discrétionnaire conciliant performance économique et intégration des impacts sociaux, environnementaux, et de de gouvernance par la sélection d'OPC ayant reçu le label d'Etat ISR, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. La gestion financière ne vise pas à répliquer cet indice composite, le fonds n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement. En adoptant cette démarche d'investissement responsable et durable par l'intégration de ces critères extra-financiers nous sommes convaincus d'évaluer de façon plus exhaustive le niveau de risque des investissements proposés, de tendre vers une moindre volatilité des performances et d'apporter une vision long terme génératrice d'opportunité. Le processus d'investissement repose sur une gestion active, réactive et fortement flexible de l'allocation tactique et stratégique d'actifs répartie en actions, produits monétaires et obligataires. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque. L'exposition à chacune des classes d'actifs de valeurs européennes répondant à des exigences d'ISR (investissement socialement responsable): actions, produits obligataires et produits monétaires, pourra varier dans une fourchette de 0 à 100%. Ainsi, le fonds pourra être investi à 100% en actions pendant une période plus ou moins courte, suivie d'une période où le fonds pourra être investi à 100% en produits monétaires et/ou obligataires. On peut considérer que l'exposition moyenne sur la période d'investissement recommandée sera équivalente à 50% sur les marchés d'actions européennes.

L'allocation résultante est ensuite déclinée en investissant en OPC de droit français ayant le label d'Etat ISR, notamment ceux gérés par PRO BTP Finance. Des informations complémentaires sur le label d'Etat ISR sont accessibles via le site internet <https://www.lelabelisr.fr>.

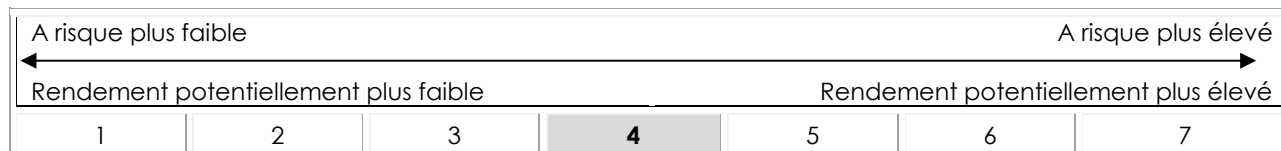
Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme et optionnels, réglementés ou de gré à gré, de l'Union européenne (vente de call, achat de put, vente de contrats d'instruments financiers à terme) dans un but de protection du portefeuille contre le risque de taux et contre le risque actions. L'exposition maximale autorisée est de 100 % de l'actif. Le fonds pourra avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces en vue de gérer des décalages de dates de valeur. Ces opérations auront un caractère accessoire.

Le fonds capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque vendredi avant 15 heures 30, exécutées sur la base de cette valeur liquidative et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative calculée le vendredi suivant.

Le fonds servira principalement de support en unités de compte de contrats d'assurance vie de la SAF BTP VIE pour des investisseurs particuliers en recherche d'un produit d'épargne à long terme.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats estimés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 4, niveau reflétant son exposition potentielle jusqu'à 100% de l'actif sur les marchés actions.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur :

- Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits auprès de la SAF BTP VIE.

** Le chiffre communiqué se fonde sur une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 et 9 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées

Pas de diagramme.: Création de la part le 19/07/2019. Une performance calculée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 19/07/2019

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le fonds sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

PRO BTP FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2020.